

Image not found or type unknown



Délai recours contentieux en cas de non réponse d'une collectivité

Par **fran6123**, le **22/02/2011** à **12:00**

Bonjour,
Je suis employé par une collectivité territoriale, et mon NBI ne m'a pas été totalement versé, j'ai écrit une lettre au Président à ce sujet.
En cas de non réponse de cette collectivité comment calculer le délai pour un recours contentieux (jours calendaires...), sachant que la lettre a été signée par mon supérieur hiérarchique le 10/02/2011.
Merci